CHARTE DES RÈGLES DU COLLEGIEN 2025-2026

Le collège est un lieu d'éducation, de culture et d'apprentissage de la vie en société.

RÈGLE N°1 **Aucune violence n'est permise, ni verbale, ni physique. Chacun doit respecter autrui et le matériel. Je n'oublie pas de m'adresser aux adultes de manière courtoise (exemple : « bonjour » « merci » « s'il vous plaît » « au revoir ».) Toute bagarre sera sanctionnée d'une exclusion temporaire.**

RÈGLE N°2 **Les élèves viennent au collège pour apprendre et travailler y compris en salle de permanence.**

RÈGLE N°3 Je prépare le soir mon cartable pour avoir tout mon matériel en cours le lendemain et je fais mon travail chaque jour. Je n'oublie pas d'y rajouter mon **carnet de correspondance** qui est ma pièce d'identité au collège. En cas d'oubli une fiche journalière de substitution est donnée à l'élève. Les oublis répétés peuvent entraîner des punitions ou des sanctions. En aucun cas je ne dois laisser mon cartable ou mes affaires sans surveillance. En cas de vol, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable.

RÈGLE N°4 Je suis à l'heure et j'assiste à tous les cours. Je dois être là à l'ouverture du portail à 8h15 pour la première heure de cours (fermeture à 8h25). Je rentre immédiatement et je n'attends pas sur le trottoir.

RÈGLE N°5 Je porte une tenue correcte et décente. Tout couvre-chef est interdit à l'intérieur des bâtiments.

RÈGLE N°6 Si j'ai été absent, je me rends **obligatoirement** au bureau **de la vie scolaire en dehors des heures de cours,** pour régulariser mon absence (coupon rose rempli et signé par les parents). Si je suis en retard, je me rends **obligatoirement** au bureau de la vie scolaire. Pour les retards internes à la journée et injustifiés, l'élève ne sera pas accepté en cours. Les parents en sont alors informés par téléphone. Pour les dispenses cantine : le coupon marron devra être rempli et signé par les parents.
Je me renseigne auprès de mes camarades de classe ou je consulte « Pronote » pour récupérer les cours et les devoirs. **En aucun cas, une absence ou un retard me dispense de rattraper un contrôle.**

RÈGLE N°7 J'apporte mon carnet de correspondance et je le sors sans discuter **si un adulte de l'établissement me le demande. Si je le perds ou le détériore, je devrai le racheter (7 euros).**

RÈGLE N°8 Toute boisson sucrée ou confiserie est interdite (sodas, bonbons, **chewing-gum**). La consommation de tabac (y compris cigarette électronique) est interdite dans l'établissement et aux abords. La bouteille d'eau reste dans le sac pendant les cours sauf en EPS.

RÈGLE N°9 Je n'utilise pas mon portable dans l'enceinte de l'établissement, **(celui-ci doit être rangé au fond du sac, ni vu, ni entendu)** ni autres engins électroniques (hormis la calculatrice). **Toute utilisation de ce genre d'objet non autorisée par un élève peut entraîner la confiscation de l'appareil.**

RÈGLE N°10 Je n'utilise, ni n'introduis dans l'établissement des objets dangereux pour les autres et pour moi-même, même pour « jouer ». **Dans le cas contraire, je m'expose à de graves sanctions.**

RÈGLE N°11 Je circule calmement dans les couloirs et les escaliers. **Il est formellement interdit de stationner et de circuler dans les couloirs, les escaliers et les toilettes en dehors des temps autorisés**. Je sors dans la cour à chaque récréation et, à la première sonnerie, je me range dans la cour ou je monte en classe accompagné(e) de mon professeur. L'accès au garage à vélos est autorisé uniquement aux élèves munis d'une carte à vélos et seulement à l'arrivée et au départ du collège. L'établissement ne peut être tenu responsable des vols et des dégradations.

RÈGLE N°12 Je ne parle pas en même temps que le professeur ou que mes camarades ; je lève la main pour prendre la parole. **Je ne me déplace pas en cours si le professeur ne m'y a pas autorisé(e).**

RÈGLE N°13 L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire dans le respect des autres et de la loi. La moindre référence sur un adulte de l'établissement ou des propos irrespectueux à l'égard d'un camarade entraînera immédiatement des sanctions.

RÈGLE N°14 En cas de difficultés, je me réfère à un adulte (CPE, Professeurs, Direction, pôle médico-social) pour régler mes problèmes éventuels. **En aucun cas, je ne fais justice moi-même.**

Nom et prénom :

Date et signature de l'élève : Date et signature des parents :